

1163 /Just.

Objet: Affaire Simon
Nzeyimana

Transmis à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi, à Kigali, le dossier M.P. c/
Nzeyimana Simon, prévenu d'abus de confiance et
vente à crédit.

L'Officier de Police Judiciaire,
Ch. Lees.



Résumé de l'affaire.

L'inventaire du magasin Kovakano à Ndago, géré par le
capita vendeur Simon Nzeyimana, fait apparaître un déficit de
10.020,50 fr. (inventaire du 14/4/51). Nzeyimana, avant que son
patron, Mr. Kondylis, n'ait commencé l'inventaire, lui déclare qu'il
trouvera un déficit, déclarant qu'il a vendu à crédit pour 1.062,-fr.
+ 40,- fr. et que d'autre part il a prêté des marchandises au capita-
vendeur Semwaga Mathias (employé de l'Arabe Sef bin Ali) qui n'a pas
pu lui remettre les marchandises prêtées ou leur contrevaieur.
Nzeyimana ne peut donner de justification pour le restant du déficit
(10.020,50 fr. - 4.922,- = 5.198,50 fr.) qui constitue cependant
170 % du chiffre de ventes pour la période du 27/3/51 au 14/4/51.

Le capita déficitaire promet formellement à son employeur
de rembourser le manquant. N'ayant donné satisfaction, ce dernier
fait un nouvel inventaire le 17/4/51, et procédant à une re-
prise avec un nouveau capita-vendeur, constate un nouveau déficit
de 618,50 fr. Ce dernier déficit provient du fait que Nzeyimana
avait classé certaines marchandises dans des catégories de prix plus
élevé. Le reclassement par le nouveau capita-vendeur faisant la re-
prise entraîne fatalement une moinsvalue du stock de marchandises.

Il est à signaler que Nzeyimana est au service de la
Kovakano depuis mars 1947 et qu'il était bien considéré.
A ce jour, Semwaga Mathias, introuvable, n'a pu être interrogé.

Pièces au dossier.

- Plainte de la Kovakano
- Déclaration du 14/4/51 de Nzeyimana
- Lettre non datée de Nzeyimana
- Extrait de compte de Nzeyimana
- P.V. 315/I à 315/III/O.P.J. Lees
- Procès-verbal de vérification comptable avec annexes
- Procès-verbal d'arrestation.